

Compte rendu
de la réunion du Bureau métropolitain
du lundi 19 juin 2017

Le lundi 19 juin 2017, s'est réuni à 19 heures 30, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Philippe BRIAND, Président de la Métropole, le mardi 13 juin 2017.

Nombre de membres présents : 21
Nombre de membres en exercice : 22

Etaient présents:

Philippe BRIAND, Serge BABARY, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Philippe CLEMOT, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC.

Absent(s) excusé(s) :

Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Philippe BRIAND .

B 17/06/01–FINANCES - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** les subventions suivantes :

MJC de Ballan Miré	35.000
Bibliothèque/médiathèque Marcel Girard	15.571
APES	674
Bateliers St Etienne	1.500
APE St Genouph	2.000
Les voix génulphiennes	1.000
Football club de l'Ouest Tourangeau	3.542
ENKADIA SINI	100
Accro du volant	400
Accro Gym	700
Bicross G2X	983

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions et leurs avenants qui, selon les dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et son décret d'application en date du 6 juin 2001, devront être conclues avec les associations bénéficiant d'une subvention dont le montant annuel dépasse 23.000 €.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/02–FINANCES - SOUTIEN DE LA METROPOLE AUX EVENEMENTS CULTURELS OU SPORTIFS.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

ACCORDE les participations suivantes :

Bénéficiaire	Objet	Montant en €
Fondettes	Magic show	5.000
	Journées du patrimoine	1.500
	Semaine de Noël	1.441

Vote à l'unanimité.

B 17/06/03–FINANCES - MOBILITES - BUDGET TRANSPORT - CESSION DE BUS.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la société KEOLIS Tours, Avenue de Florence à 37700 SAINT PIERRE DES CORPS, à céder les cinq bus décrits précédemment à la société KEOLIS Caen sise 15 Rue de Geôle à 14053 CAEN, pour un montant total de 9 500€ nets de taxes.

- **PRECISE** que le produit de cette vente devra être réservé par Kéolis à la Métropole.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/04–ADMINISTRATION GENERALE - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ENVELOPPES ET Pochettes IMPRIMEES ET NON IMPRIMEES - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Tours, de Parçay-Meslay, Tours Métropole Val de Loire, et le Comité des Oeuvres Sociales de la Commune de Tours, de Tours Métropole Val de Loire et du Centre communal d'action sociale de Tours (CCAS) concernant la fourniture d'enveloppes et pochettes imprimées et non imprimées.

- **ADOpte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe,

- **ACCEPTe** que le coordonnateur du groupement soit la commune de Tours,

- **PRECISE** que la consultation s'effectuera sous forme de procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B17/06/05–ADMINISTRATION GENERALE - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PAPIER ET DE PRODUITS D'EMBALLAGE - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE .

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Saint-Avertin, Villandry, Druye, Saint-Genouph, Saint-Cyr-sur-Loire, Parçay-Meslay, Ballan-Miré, La Membrolle-sur-Choisille, Luynes, La Riche, Fondettes, Chanceaux-sur-Choisille, Rochecorbon, Joué-lès-Tours, Notre-Dame-d'Oé, Tours, les CCAS de Joué-lès-Tours et de Tours ainsi que Tours Métropole Val de Loire concernant la fourniture de papier et produits d'emballage.

- **ADOpte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, jointe en annexe,

- **PRECISE** que le coordonnateur du groupement sera la ville de Tours,

- **PRECISE** que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/06–ADMINISTRATION GENERALE - BATIMENTS METROPOLITAINS, SITE DE LA CAMUSIERE - AMENAGEMENT DE MAGASINS D'ARCHIVES.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de solliciter les services de l'Etat pour une participation financière correspondant à l'aménagement de magasins d'archives,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/07–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2016-2018 AVEC LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT D'INDRE ET LOIRE RELATIF A LA PROGRAMMATION 2017.

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le vice-président délégué à signer l'avenant à la convention pluriannuelle 2016-2018 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire relatif à la programmation annuelle 2017.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/08–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - REQUALIFICATION DU CARREFOUR THOMAS EDISON / AVENUE GRAND SUD A CHAMBRAY-LES-TOURS - APPROBATION DE LA CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS AVEC AUCHAN RETAIL.

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à signer la convention d'offre de concours avec AUCHAN Retail.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/09–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SOUTIEN A L'UNION COMMERCIALE DES HALLES DANS LE CADRE DE L'EVENEMENT 150 ANS DES HALLES DE TOURS - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION.

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de subvention avec l'Union Commerciale des Halles,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à signer cette convention de subvention et toute pièce en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/10–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COOPERATIVE D'ACTIVITES ET D'EMPLOI ARTEFACTS - SUBVENTION 2017.

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** à la Coopérative d'Activités et d'Emploi Artéfacts Tours une subvention de 10.000 € en 2017,

- **AUTORISE** le Président, ou le vice-président délégué, à signer tout document s'y rapportant.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/11–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - THE EDUCATION VALLEY - SUBVENTION 2017.

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 20 000 € à l'association The Education Valley, dans le cadre de ses activités 2017 et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/12–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS DE TOURS (CJD) - TROPHÉES 2017 DE LA PERFORMANCE GLOBALE - SUBVENTION 2017.

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de soutenir les Trophées 2017 de la Performance Globale en attribuant une subvention de 4 000 € au Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) de Tours.

- **AUTORISE** le Président ou le vice-président à signer tout document correspondant.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/13–INFRASTRUCTURES - LUYNES- RUE ALFRED BAUGE- CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE.

Rapporteur : Monsieur AUGIS, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens dans le cadre de l'aménagement de la rue Alfred Bauge à Luynes et délègue au SIEL la maîtrise d'ouvrage de ces travaux dont la part métropolitaine a été évaluée à 35 948,04 € HT,
- **CONFIRME** l'engagement financier de Tours Métropole Val de Loire à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Département d'Indre-et-Loire, de la Région Centre-Val de Loire et de différents organismes, les subventions et fonds de concours correspondants et à signer les actes nécessaires à cette décision.

Vote à l'unanimité.

**B 17/06/14—INFRASTRUCTURES - SAINT- AVERTIN - RUE DE LA PLAGE-
CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE .**

Rapporteur : Monsieur AUGIS, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Plage à Saint-Avertin et délègue au SIEIL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 26 437,85€ HT,
- **CONFIRME** l'engagement financier de Tours Métropole Val de Loire à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Département d'Indre-et-Loire, de la Région Centre-Val de Loire et de différents organismes, les subventions et fonds de concours correspondants et à signer les actes nécessaires à cette décision.

Vote à l'unanimité.

**B 17/06/15—INFRASTRUCTURES - SAINT-CYR-SUR-LOIRE- RUE DE LA MIGNONNERIE,
RUE DU BOCAGE ET ALLEES DES HETRES ET DE PARC - CONVENTIONS DE
DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE ET ORANGE.**

Rapporteur : Monsieur AUGIS, Vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens et confirme l'engagement financier de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre des opérations d'aménagement des rues de la Mignonnerie, du Bocage ainsi qu'allées des Hêtres et du Parc à Saint-Cyr-sur-Loire
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du Département d'Indre-et-Loire, de la Région Centre-Val de Loire et de différents organismes, les subventions et fonds de concours correspondants et à signer les actes nécessaires à cette décision.
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel.

Vote à l'unanimité.

Rapporteur : Madame BEAUFILS, Vice-Présidente

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 25 000 € à l'ASPTT Tours au titre de la compensation des charges d'entretien du parc des sports de Beauregard ;

- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 65-74 ;

- **AUTORISE** le Président ou la vice-présidente déléguée à signer tout document relatif à la présente décision ;

Vote à l'unanimité.

B17/06/17–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA METROPOLE PAR LES OPERATEURS DE TELEPHONIE MOBILE - AVENANT N° 1 AUX CONVENTIONS AVEC BOUYGUES TELECOM POUR L'OCCUPATION DES CHATEAUX D'EAU ST VINCENT ET DE LA PETITE ARCHE A TOURS - CONVENTION DU CHATEAU D'EAU ST VINCENT A TOURS PAR FREE MOBILE.

Rapporteur : Monsieur GUILLEMIN, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 aux deux conventions signées avec Bouygues Télécom pour l'occupation des châteaux d'eau de la Petite Arche et de St Vincent à Tours,

- **AUTORISE** l'implantation de Free Mobile sur le château d'eau St Vincent à Tours,

- **AUTORISE** le Président ou le vice-président à signer tous les actes en application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/18–HABITAT - FINANCEMENT DE 6 LOGEMENTS PLAI (ACQUISITION-AMELIORATION) - RUE DE JOUE - CHAMBRAY LES TOURS - PROGRAMMATION 2015 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF (PLAI) CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS - 209.000,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**

Article 1 : Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50 % soit 104.500,00 € à la société foncière d'Habitat et Humanisme pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 209.000,00 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 62036 constitué de 1 ligne du Prêt.

- Prêt PLAI : 209.000,00 €

Ledit contrat est joint en annexe faisant partie intégrante de la délibération.

L'affectation est la suivante :

PLAI - 5143073

- Montant du prêt : 209.000,00 €
- Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Echéances : annuelles
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 points de base.
- Taux annuel de progressivité : - 0,5 %
- Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux PLAI, dits « Rue de Joué » situés 9, rue de Joué à Chambray les Tours (37170).

Article 2 : Durée de la garantie

La garantie de Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société foncière d'Habitat et Humanisme dont il ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Article 3 : Appel de la garantie

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 4 : Appel de ressources

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Droit de réservation

Tours Métropole Val de Loire délègue son droit de réservation réglementaire à la commune de Chambray les Tours et ce, dans la limite des 20% réservés aux collectivités locales (sauf cas expressément spécifié).

M. le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Monsieur le vice-président délégué à l'habitat sont autorisés au nom de la Métropole à intervenir au contrat de prêt.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/19–HABITAT - FONDS DE PORTAGE FONCIER-ACQUISITION AUPRES DE LA COMMUNE DE LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE D'UNE PARCELLE SISE ROUTE DE CHATEAU LA VALLIERE.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir auprès de la commune de la Membrolle sur Choisille, dans le cadre du Fonds de Portage Foncier, la parcelle AE 3, d'une superficie d'environ 57 302 m², sise route de Château la Vallière à la Membrolle-sur-Choisille, au prix net vendeur de 1 566 230,09 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président à signer l'acte notarié et toutes les pièces relatives à cette acquisition.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/20–POLITIQUE DE LA VILLE - SOLLICITATION DE FINANCEMENTS AUPRES DE L'UNION EUROPEENNE ET DE LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur SCHWARTZ, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de solliciter une subvention du Fonds Social Européen à hauteur de 192 000 euros pour un coût total éligible de 386 091,79 euros pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Métropole de Tours pour l'exercice 2017;

- **DECIDE** de solliciter une subvention du Fonds Social Européen à hauteur de 82 000 euros pour un coût total éligible de 166 366,34 euros pour la mise en œuvre, sur le territoire métropolitain, des clauses de promotion de l'emploi dans les marchés de la Métropole, des communes et des bailleurs sociaux pour l'exercice 2017;

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire à hauteur de 30 000 euros pour un coût total éligible de 34 000 euros dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Métropole de Tours pour l'exercice 2017;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ces actions.

Monsieur Wilfried SCHWARTZ Vice-président donne lecture du rapport suivant :

Vote à l'unanimité.

B17/06/21–CULTURE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ET DE MECENAT FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE EN VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des conventions établies avec EDF, Cofiroute, Mc Donald's et France Bleu Touraine.

- **DIT QUE** les versements des entreprises à TMVL pour cette action relèvent du mécénat, qu'ils ne sont pas soumis à la taxe sur la valeur ajoutée et que les dons effectués par une entreprise à une collectivité publique, telle que l'Etat ou une collectivité territoriale, peuvent ouvrir droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du C.G.I.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vote à l'unanimité.

B17/06/22–CULTURE - CONVENTION SOUTIEN FINANCIER DEPARTEMENT 37 POUR FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE EN VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur DE OLIVEIRA, vice-président, Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée à la présente délibération et établie avec le Conseil départemental d'Indre-et-Loire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/23–ENVIRONNEMENT - ACQUISITION AUPRES DE LA SET D'UN TERRAIN SIS ZAC DU CASSANTIN SUR LA COMMUNE DE PARCAY MESLAY ET CHANCEAUX SUR CHOISILLE DESTINE A L'IMPLANTION D'UN CENTRE DE TRI.

Rapporteur : Monsieur GALLIOT, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir auprès de la SET, 40 rue James Watt à TOURS, les parcelles ZA 92 et ZN 75, en partie, situées sur la commune de PARCAY MESLAY, et la parcelle ZI 87, en partie, située sur la commune de CHANCEAUX SUR CHOISILLE, pour une superficie totale d'environ 7,25 hectares, au prix de 2 719 000,00 € HT, soit en TTC 3 262 800,00 €.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à cette acquisition.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/24–DEVELOPPEMENT DURABLE - ENTRETIEN ET VALORISATION DES PRAIRIES DE CANGE A SAINT-AVERTIN : ACCEPTATION DU DON DE DEUX EQUIDES PAR LA VILLE DE SAINT-AVERTIN.

Rapporteur : Monsieur GALLIOT, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTTE** le don, fait par la Ville de Saint-Avertin, d'un âne et d'un poney,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à signer tout acte procédant de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/25–DEVELOPPEMENT DURABLE - ENTRETIEN ET VALORISATION DES PRAIRIES DE CANGE A SAINT AVERTIN - PASSATION D'UNE CONVENTION D'ENTRETIEN AVEC M. MOREAU, ELEVEUR BOVIN.

Rapporteur : Monsieur GALLIOT, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à signer une convention d'entretien par pâturage des Prairies de Cangé avec M. MOREAU, éleveur, ainsi que tout acte procédant de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/26–ENERGIE - CONVENTION DE PARTENARIAT D'ETUDE DE MISE EN OEUVRE DE POMPES A CHALEUR A ABSORPTION GAZ.

Rapporteur : Monsieur GALLIOT, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis favorable à la conclusion de la convention,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat d'étude de mise en œuvre de pompes à chaleur à absorption gaz avec GrDF.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/27–ENERGIE - CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES GEOREFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ.

Rapporteur : Monsieur GALLIOT, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **DONNE** un avis favorable à la conclusion de la convention,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec GrDF pour la mise à disposition de données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de distribution de gaz.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/28–ENERGIE - AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE - CONVENTION D'OBJECTIF - SUBVENTION.

Rapporteur : Monsieur GALLIOT, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** à l'Agence Locale de l'Energie d'Indre-et-Loire, au titre de l'exercice 2017, une subvention de fonctionnement de 60 000 euros,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs avec l'Agence Locale de l'Energie d'Indre-et-Loire pour l'année 2017.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/29–EAU - ASSAINISSEMENT - CREATION D'UN EQUIPEMENT AU STADE ALBERT CAMUS - CONDUITE D'OPERATION PAR LE SERVICE ARCHITECTURE ET BATIMENTS DE LA VILLE DE TOURS.

Rapporteur : Monsieur RITOURET, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** le concours du service architecture et bâtiments de la Ville de Tours pour la conduite de cette opération,

- **APPROUVE** la convention de conduite d'opération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à effectuer les démarches afférentes et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/30–EAU - ASSAINISSEMENT - CONVENTION TRIPARTITE PORTANT SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATION PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LA PARCELLE PRIVEE CADASTREE N° 376, SECTION AO, 15 RUE DU COMMERCE SUR LA COMMUNE DE BALLAN-MIRE.

Rapporteur : Monsieur RITOURET, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la conclusion de la convention de servitude de passage pour la canalisation publique d'assainissement sur la parcelle n°000AO376, sise au 15 Rue du Commerce sur la Commune de Ballan-Miré.

- **AUTORISE** la signature d'un acte notarié et son dépôt au rang des minutes d'un office notarial aux fins de publicité foncière, conformément aux dispositions de l'article 691 du Code Civil

- **DIT QUE** tous les frais liés à cette transaction seront à la charge de Tours Métropole Val de Loire (anciennement Tour(s) Plus)

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/31–EAU - ASSAINISSEMENT - TARIFS DES PIECES POUR LES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DE LA METROPOLE - SECTEUR SAINT-CYR-SUR-LOIRE - TOURS NORD - LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE.

Rapporteur : Monsieur RITOURET, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à reconduire, pour l'année 2017, l'ensemble des tarifs des pièces pour les branchements d'eau potable en vigueur, de la structure en régie sur le territoire Tours nord, Saint-Cyr-sur-Loire et La Membrolle-sur-Choisille,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le vice-président délégué à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/06/32–GEMAPI - ETUDE GEOMORPHOLOGIQUE DU CHER DANS SA TRAVERSEE TOURANGELLE - SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE.

Rapporteur : Monsieur RITOURET, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une subvention de 1 680 € à l'Etablissement Public Loire afin de cofinancer l'étude géomorphologique du Cher dans sa traversée tourangelle,

- **AUTORISE** Monsieur Le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce en application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.



Directeur Général des Services,

F. Cand. W.
Frédérie BAUDIN-CULLIERE